

REGLEMENT INTERIEUR

BICROSS CLUB SAVENAY

Introduction

le présent règlement contient l'essentiel des modalités pratiques au bon fonctionnement de l'association Bicross Savenay, dont le siège social est situé 2 rue du parc des sports, 44260 Savenay. L'objet de cette association est la pratique du BMX race.

Article 1/ Conditions Générales

L'adhésion au club entraîne l'acceptation des statuts ainsi que toutes les clauses du présent règlement et de s'y référer.

Ce règlement s'applique à tous les licenciés et leur famille ainsi qu'à tous les membres de l'association.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol sur la piste, parking ou vestiaire.

Le club décline toute responsabilité lors de l'utilisation de la piste en dehors des heures d'entraînements.

Article 2/Adhésion -licence

Pour devenir adhérent et obtenir une licence FFC chaque personne devra impérativement :

Renseigner, signer et fournir tous les documents de la FFC :

- demande de licence

- certificat médical

- fiche de renseignements concernant l'offre facultative d'assurance complémentaire pour la pratique du BMX

Renseigner et signer les documents du club :

- règlement intérieur

- décharge si mineur venant ou repartant seul

- droit à l'image

- fiche de renseignements

Régler l'intégralité du montant de l'adhésion et de la licence (possibilité de paiement en plusieurs chèques).

Article 3/ règle de vie

Les règles de politesse et l'esprit sportif sont applicables sur la piste de Savenay ainsi que sur les pistes des autres clubs.

Le pilote et les membres de sa famille s'engagent à respecter les choix sportifs et l'autorité de l'encadrement, ainsi que la propreté du site et du local et de ne pas dégrader les infrastructures mises à leur disposition. Pour les enfants mineurs, les parents s'engagent à amener et chercher leurs enfants aux heures indiquées. Chaque parent doit s'assurer de la présence d'un responsable pour les accueillir et que l'entraînement a bien lieu. Pour tout enfant venant et rentrant seul, une décharge devra être signée.

Article 4/Règle de sécurité

Tout bénévole, pilote et entraîneur participant aux entraînements ou stage doit respecter, en fonction des ses responsabilités, les consignes de sécurité en vigueur. A ce titre, il est interdit :

De circuler sur la piste dans un autre sens que celui indiqué par l'entraîneur.

De traverser la piste sans le consentement de l'entraîneur, si tel est le cas bien vérifier que le passage est dégagé de tout autre pilote

D'utiliser un téléphone portable durant les séances d'entraînements.

De pratiquer toute autre activité autre que le BMX pendant les séances.

Chaque pilote doit assurer sa sécurité personnelle, notamment en portant:

-Un casque intégral homologué NF et attaché.

-Des gants.

-Un T-shirt manches longues résistant.

-Un pantalon(sauf jogging) résistant.

-Des chaussettes hautes couvrant les chevilles.

-Des chaussures adéquates avec lacets rentrés dans les chaussures.

-Des protections du thorax, coudières et genouillères ne sont pas obligatoires mais vivement conseillées.

Le pilote devra se présenter avec un vélo en bon état et entretenu, frein vérifié et serré, embouts sur guidon obligatoires, pneus gonflés, chaîne tendue et graissée.

En cas de manquement aux règles de sécurité, l'entraîneur ou membre encadrant se réserve le droit d'exclure pour la séance le ou les pilotes ne respectant pas les consignes .

Article 5/ Entraînement

les pilotes sont encadrés par des entraîneurs qui sont seuls à être responsables du programme et ne peuvent être contestés.

Les pilotes et parents accompagnants doivent respect et obéissance aux entraîneurs et dirigeants.

Les pilotes sont répartis par groupes définis par les entraîneurs.

Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler un entraînement.

Toute annulation d'entraînement sera diffusée par mail.

Le pilote se doit d'arriver 10 minutes avant le début de l'entraînement.

Le pilote doit se munir d'une bouteille d'eau pour se réhydrater et éventuellement une barre de céréales pour couvrir les besoins énergétiques.

Le pilote, entraîneur et membres encadrant doivent impérativement signer le cahier de présence à leur arrivée.

Tout pilote se présentant après le début de l'entraînement devra attendre l'autorisation de l'entraîneur avant de pénétrer sur la piste.

Seul le pilote est responsable de son vélo, en aucun cas le club ne procédera à la maintenance hormis de ceux qu'il possède.

Pendant l'entraînement les familles sont autorisées à rester seulement sur les abords de la piste et le long du bungalow d'accueil.

Tout pilote voulant reprendre l'entraînement après un arrêt médical pour blessure doit impérativement fournir au club un certificat de reprise de pratique du BMX.

Article 6/ Communication

Chaque adhérent de l'association fournit s'il le souhaite son adresse électronique en vue de faire partie de la liste de diffusion des informations.

Il peut à tout moment faire la demande auprès du secrétariat de ne plus faire partie de cette liste

Chaque membre de l'association et sa famille s'engagent à ne pas diffuser l'ensemble des adresses électroniques qu'ils pourraient collecter.

Chaque membre s'engage à ne pas utiliser ni diffuser tout ou partie d'informations, documents, photos, images, vidéos mis à leur disposition.

Article 7/ Accident

Tout accident ayant lieu lors de l'entraînement ou de compétition doit être immédiatement signalé au secrétariat.

Les entraîneurs se réservent le droit d'appeler un médecin ou pompier si la nature des blessures le nécessite.

Article 8/ Sanctions

Le non respect du règlement intérieur pourra se traduire, suivant la gravité de l'infraction et après rappel à l'ordre (verbal ou écrit) par des sanctions pouvant aller de l'éviction d'un ou plusieurs entraînements à l'éviction définitive du club sans que le pilote puisse prétendre à un quelconque remboursement de sa cotisation.

Toute agression verbale ou physique peut être sanctionnée par une radiation temporaire ou définitive de l'association.

Bicross club de Savenay
- 2 rue du parc des sports -
44260 Savenay

Président: Vincent Leclaire

email: bmx.savenay@hotmail.com

Secrétariat relations courses (inscriptions courses, stages etc.) : Tiphaine Wester secretairebmxsavenay@gmail.com
Secrétariat gestion administrative du club : Didier Thuaud – Maud Michavila gestionbmxsavenay@gmail.com